

« Le CNRS fêtera-t-il ses 100 ans ? »

C'est le titre d'une tribune parue ce 19 juin dans *Le Monde*, signée par 182 collègues lauréat.e.s des financements sur projets du Conseil Européen de la Recherche (ERC). Ils y dénoncent « la pénurie de postes et la disparition des financements récurrents » et affirment qu'« il est urgent pour l'Etat français d'entendre les cris d'alarme... » ([Tribune](#)).

Ces collègues ont raison !

Le 04 juillet 2019, est convoquée une assemblée plénière extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) dont l'une des principales activités est le recrutement chercheur. Or, en 2019, la Direction du CNRS a décidé de baisser drastiquement de 300 à 250, le nombre de postes chercheurs, ceci dans un contexte où le CNRS a déjà perdu ces 10 dernières années, 1158 postes statutaires (338 C et 820 IT), remettant aussi en cause la pérennité de l'organisation de concours chaque année dans toutes les sections.

Il n'est pas trop tard pour empêcher cette mort annoncée !

Pour bloquer la politique actuelle et le projet de loi de « transformation de la Fonction publique » qui va l'aggraver ;

Pour obtenir les postes statutaires et les financements récurrents indispensables à la recherche sur le long terme ;

Pour assurer un avenir aux jeunes générations de chercheur.se.s, ingénieur.e.s et technicien.ne.s, ultra formé.e.s et compétent.e.s mais en CDD de plus en plus jetables ;

Personnels titulaires et non-titulaires, lauréat.e.s ou non des ERC,
ANR... Signataires de cette tribune et de tous les autres textes et pétitions
(« **RogueESR** »), nous vous invitons à **participer à une assemblée-débat** :

Jeudi 04 juillet 2019 à 11H,

Amphithéâtre du CNRS : 1919, route de Mende, Montpellier

Signataires : SNTRS-CGT, SUD recherche EPST, SUD Education, FO ESR,
SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SCUM.

*Réunion organisée dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale
conformément au décret N° 82-447 du 28 mai 1982 (Article 5) – modifié par décret
n°2012-224 du 16 février 2012 – autorisant les agents à y participer sur leur
temps de travail.*